

Plateforme RSE
Juin 2021

Appel à contribution

Retour d'expériences sur l'affichage social de biens et services

La Plateforme RSE a été saisie par la ministre de la Transition écologique, par la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et par la secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable le 18 février 2021 pour constituer un groupe de travail sur le sujet spécifique de l'affichage social [voir la lettre de saisine]. Installée par le Premier ministre au sein de France Stratégie en 2013, la Plateforme RSE, plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises, « émet des avis sur les questions qui lui sont soumises et formule des recommandations sur les questions sociales, environnementales et de gouvernance soulevées par la responsabilité sociétale des entreprises » (article 5 du décret n° 2013-333 du 22 avril 2013 modifié).

Dans cette perspective, l'article 15 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a prévu une expérimentation afin d'évaluer différentes méthodologies et modalités d'affichage environnemental ou environnemental et social. De son côté, la lettre de saisine invite la Plateforme RSE à examiner les méthodologies d'affichage social expérimentées par les acteurs, afin d'en faire le bilan. Cet « affichage social » désigne ici la mise à disposition auprès des acheteurs d'une information sur les conditions sociales dans laquelle un bien ou service commercialisé a été conçu, produit et/ou commercialisé.

Dans ce contexte, la Plateforme RSE lance un appel à contribution : tous les opérateurs–entreprises, fédérations, associations, laboratoires de recherche, etc. – ayant acquis une expérience dans ce domaine sont invités à la partager avec la Plateforme RSE.

Cette contribution est attendue sous la forme d'un document écrit (cf. modèle joint). Après analyse de ce document, la Plateforme RSE pourra en outre auditionner certains des porteurs de projet.

Les analyses du groupe de travail de la Plateforme RSE seront partagées avec les répondants, qui pourront ainsi enrichir leur réflexion et leur pratique tout en contribuant à l'élaboration des politiques publiques en matière de transition écologique et solidaire. *(Une telle contribution permettra aussi aux organisations volontaires de faire connaître leurs réalisations et leurs analyses aux membres du groupe de travail chargé de préparer l'avis de la Plateforme RSE.)*

Les contributions seront adressées avant le 1^{er} septembre 2021 au secrétariat permanent de la Plateforme RSE, à l'adresse suivante : plateformerse@strategie.gouv.fr. Les contributeurs sont invités à indiquer, le cas échéant, les éléments de leur contribution qui ne peuvent pas être rendus publics.

L'avis de la Plateforme RSE sera adopté avant le 1^{er} décembre 2021 et publié après sa remise aux ministres.